




CONVOCATION

A FAIRE PARVENIR AU(X) STAGIAIRE(S)



CONCERNANT L'ACTION	Formation à la Sécurité du Personnel des Entreprises Extérieures - Niveau 1
Livret à télécharger  https://ertf.fr/Files/LivretsFPSEE1_indice01.pdf	Entreprise : LIP METZ ITN N° Offre : 541-OF-37602 Date de l'action : Formation : 10 avril 2026 Horaires de l'action : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 soit 7 h Lieu de l'action (voir plan en PJ) : Au quartier des entrepreneurs de LUDRES Informations : <i>Nous contacter pour toutes questions concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.</i> Action réalisée par : E.R.T.F HEILLECOURT Tel : 03 83 54 42 08

PERSONNE(S) CONCERNEE(S) :

Civilité	Nom	Prénom	Catégorie(s)	Date(s)
Monsieur	BARAT	ERIC		10 avril 2026

VOUS DEVEZ VOUS MUNIR ET ETRE :

- | | |
|---|---|
| <p>Matériel nécessaire pour la prise de notes <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Chaussures de sécurité <input type="checkbox"/></p> <p>Gants de manutention <input type="checkbox"/></p> <p>Pièce d'Identité <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pas de contre-indication médicale <input type="checkbox"/></p> <p>Visière électricien (ou casque) <input type="checkbox"/></p> <p>Chaussure et vêtement de travail <input type="checkbox"/></p> | <p>Numéro de sécurité sociale <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Être majeur <input type="checkbox"/></p> <p>Protection bruit <input type="checkbox"/></p> <p>Pas de contre-indication médicale au port de l' ARI <input type="checkbox"/></p> <p>Harnais de sécurité avec rapport VGP <input type="checkbox"/></p> <p>Gants électricien classe 3 <input type="checkbox"/></p> <p>Pour le niveau 2 : certificat FSPEE de niveau 1 ou 2 en cours de validité <input type="checkbox"/></p> |
|---|---|

En application du Règlement Général sur la Protection des Données des personnes physiques, entrée en application le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits sur simple demande à l'adresse email : dpo@ertf.fr ou par courrier à : Groupe ERTF - M. le Délégué à la Protection des Données personnelles au 3 Rue Dreyfus Dupont 57050 METZ. Les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'offre d'ERTF et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au contrat/convention et au suivi des acquis de formation. Aucune information personnelle vous concernant ne sera communiquée à des tiers.

PLAN D'ACCES

SALLE DU QUARTIER DES ENTREPRENEURS

870 RUE DENIS PAPIN

54710 LUDRES

8H30 12H00 - 13H00 16H30



→ Prenez l'entrée ST HUBERT, après la grille prendre à droite jusqu'au bout du parking.

Inutile de vous présenter au poste de garde (Il est uniquement destiné aux visiteurs St Hubert)

Contact ERTF : 03.83.54.42.08



REGLEMENT INTERIEUR

OBJET

Article 1

ERTF et CENTECH sont des organismes de formation domiciliés au 3 rue de Dreyfus Dupont 57050 Metz.

La déclaration d'activité d'ERTF est enregistrée sous le numéro 41570151457 et CENTECH sous le numéro 41570290757 auprès du préfet de région de Lorraine et celle de CENTECH.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3, L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanctions.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2

La prévention des risques d'accidents, de maladies et d'épidémies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3

Il est interdit, sauf autorisation spéciale donnée par le responsable de l'organisme de formation, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 4

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 5

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6

ERTF et CENTECH déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

REGLES DISCIPLINAIRES

Article 7

Les horaires de stage sont fixés par les agences et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Article 8

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet.

L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 9

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse ;
- de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ;
- de quitter le stage sans motif ;
- d'emporter des objets sans autorisation écrite ;

SANCTIONS

Article 10

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation sera notifié à l'intéressé et à son entreprise d'accueil.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 11

Un exemplaire du règlement est affiché dans la salle de formation.



NOTICE D'INFORMATION

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

STAGIAIRE

Dans le cadre de votre inscription en tant que stagiaire dans nos centres de formation, nous sommes amenés à collecter des données personnelles vous concernant.

Groupe ERTF déclare que sa Politique de protection des données personnelles est conforme aux Normes Européennes entrées en vigueur le 25 mai 2018 - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Une déclaration de conformité a été déposée à la CNIL sous le n° DPO-131391. Notre Politique RGPD est consultable dans son intégralité sur notre Site www.ertf.fr.

Ces données sont d'ordre (liste non exhaustive suivant les cas) :

-**Identité** : prénom, nom, civilité, lieu de naissance, n° de sécurité sociale, photo

Que faisons-nous des données collectées ?

Toutes les données collectées sont destinées exclusivement à un usage interne et/ou transmises à nos sous-traitants pour le bon fonctionnement de notre société (fiscale, commerciale, juridique et légale). À ce titre, tous nos sous-traitants se sont engagés à respecter notre politique de confidentialité et de traitement des données.

À aucun moment, nous ne prêtons, louons ou vendons nos fichiers

Conservation et transfert des données collectées

Groupe ERTF ne conserve les données collectées que pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, à savoir notamment pour la durée correspondant au délai de contrôle des administrations compétentes sur l'activité de la société et l'exécution du contrat de mission, dans la limite de durée des obligations légales de conservation, et du délai de 10 ans correspondant à la prescription en matière de responsabilité civile de la société. Elles ne seront accessibles qu'aux seules personnes habilitées dans le cadre de la mission et du fonctionnement de la société qui se seront engagées à se soumettre aux engagements de confidentialité applicables en vertu de la législation en vigueur, et qui garantiront avoir elles-mêmes mis en place les procédures de garanties de confidentialité et de sécurité des informations dont il s'agit.

Le transfert éventuel des données, à des fins de conservation ou utilisation ne peut s'opérer que dans l'UE conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Droits d'accès, rectification et effacement

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez le droit, à tout moment, de demander à notre délégué à la protection des données (DPO) : l'accès à vos informations collectées - la rectification des données à caractère personnel qui sont inexactes - l'effacement des données collectées. Plus d'information sur la CNIL (www.cnil.fr)

Comment contacter notre responsable RGPD ? (DPO)

Groupe ERTF / DPO : **Monsieur Stéphane THÉOBALD** - ERTF Groupe – 3 RUE DREYFUS DUPONT – 57050 METZ - dpo@ertf.fr

Dans tous les cas, dans le cadre de votre demande, vous devez justifier de votre identité (nom, prénom, adresse, numéro d'identification, copie d'un justificatif d'identité).

De manière générale, notre société reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires ou réclamations relatives aux traitements de données personnelles

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de cette notice d'information RGPD.